



Projet F.09

Protéger les espèces de poissons préférant les eaux froides

Le changement climatique est un défi et exige des adaptations. Le projet a montré qu'il est possible d'aider les espèces de poissons préférant les eaux froides à travers des mesures ciblées telles que de bons ombrages, des structures d'habitat diversifiées et une meilleure collaboration.

Une adaptation est donc possible. Elle exige toutefois un changement d'approche : les responsables de la planification d'aménagements hydrauliques (protection contre les crues, régénérations) doivent eux aussi tenir compte de la chaleur et de la sécheresse et prévoir des structures d'habitat et de l'ombrage. Ils veilleront pour cela à impliquer dès que possible les services spécialisés et les diverses parties prenantes. Une collaboration entre les organisations est importante pour relever les défis qui se posent. L'entretien en douceur des cours d'eau et la préservation de l'ombrage jouent un rôle clé dans ce cadre.



Un ombrage suffisant : élément clé pour préserver la fraîcheur des eaux (Photo : Sebastian Hackl)

Situation initiale

Le changement climatique transforme sensiblement les ruisseaux, rivières et lacs suisses. Les étés deviennent de plus en plus chauds et secs, les hivers toujours plus humides. Cela affecte tout particulièrement les espèces de poissons et les organismes aquatiques appréciant les eaux froides et



qui, en dehors de toute considération liée aux changements climatiques, sont déjà exposés à de nombreux effets négatifs et facteurs de stress. L'été 2018 a montré sans équivoque l'impact de saisons estivales plus chaudes et plus sèches sur les organismes aquatiques.

De 2019 à 2021, le Centre suisse de compétences pour la pêche (CSCP), soutenu par les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, de Saint-Gall et d'Uri, ainsi que par la Fédération Suisse de Pêche, a mis en œuvre le projet intitulé « Aménagements hydrauliques adaptés aux poissons », lequel poursuivait les objectifs suivants :

Objectifs

- À l'avenir, l'aménagement des eaux tiendra dans la mesure du possible compte des variables d'étiage et de température et, le cas échéant, des crues hivernales dans les mesures de protection contre les crues et de revitalisation, afin de préserver les espèces de poissons indigènes.
- Les autorités cantonales ont connaissance des mesures de sauvegarde des espèces de poissons dominantes et les appliquent de manière interdisciplinaire.
- Les fédérations de pêche axent leurs pratiques de protection sur des mesures efficaces et adaptées au climat et les pêcheurs passent du rang de simples parties concernées à celui de véritables acteurs.

Résultats

Le projet a produit les résultats énumérés ci-après, qui se situent à trois niveaux :

Dans et au bord de l'eau

La planification et l'exécution de projets d'aménagement hydraulique destinés à la protection contre les crues ou de projets de régénération et de revitalisation doivent tenir compte de la sécheresse croissante et du réchauffement des eaux. Cela vaut aussi pour l'entretien des cours d'eau.

Principaux besoins des espèces préférant les eaux froides :

- Structures d'habitat, ombre, zones d'eau froide, endroits profonds (affouillements), absence d'obstacles à la migration (connectivité longitudinale).
- Les structures d'habitat doivent être typiques du site et, dans la mesure du possible, en bois, qui abaisse les températures et crée de précieux habitats. Parce qu'elle chauffe beaucoup et restitue longtemps la chaleur, la pierre est un matériau de construction à utiliser avec modération et à ombrager systématiquement.
- Les pêcheurs et les organisations de protection de la nature peuvent être impliqués dans la création de structures d'habitat et y participer activement. Ces travaux ne remplacent toutefois pas les régénérations nécessaires.
- L'entretien des cours d'eau préserve et favorise l'ombrage et ménage les structures d'habitat. Le bois mort dans les cours d'eau doit y être laissé et si nécessaire sécurisé, voire volontairement intégré.
- Dans la mesure du possible, il convient de prévoir des espaces pour la rétention des eaux chaudes dues aux orages. Ces espaces font aussi office de zones tampons pour lutter contre l'assèchement.

En termes d'organisation

- Les cantons doivent élaborer des plans d'urgence pour la gestion de la sécheresse et de la chaleur.
- La planification et l'exécution de projets d'aménagement hydraulique exigent une collaboration intersectorielle des autorités.
- Dans le cadre de la protection des espèces préférant les eaux froides, l'adaptation des pratiques de pêche ne doit pas être taboue.

En termes de processus

- Les parties concernées par les projets d'aménagement hydraulique doivent être impliquées dans la planification. Les autorités communales, les responsables de l'aménagement des eaux, les riverains, les pêcheurs locaux ou les organisations environnementales possèdent souvent des connaissances précieuses sur l'état d'un cours d'eau.
- Le réchauffement climatique est une réalité et toutes les parties qui jouent un rôle sur les cours d'eau doivent être sensibilisées à ces changements. La marge de manœuvre dans le cadre légal en vigueur doit par ailleurs être mise en évidence.



Les défis qui se posent ne pourront être maîtrisés que dans le cadre d'une approche commune.

Contact et informations sur le projet

F.09 Aménagements hydrauliques adaptés aux poissons

Adrian Aeschlimann, responsable du projet, a.aeschlimann@skf-cscp.ch

www.competences-peche.ch/mandats/programme-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques

www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak/projekte-phase2.html